Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MARS 2023

Délibération N° 2023-007	Vote compte administratif - Budget général commune	Approuvée
Délibération N° 2023-008	Vote compte administratif – service assainissement	Approuvée
Délibération N° 2023-009	Vote compte administratif - Lotissement Charles de Gaulle	Approuvée
Délibération N° 2023-010	Vote du compte de gestion – Budget général commune	Approuvée
Délibération N° 2023-011	Vote du compte de gestion - service assainissement	Approuvée
Délibération N° 2023-012	Vote du compte de gestion – Lotissement Charles de Gaulle	Approuvée
Délibération N° 2023-013	Affectation du résultat de fonctionnement – Budget général Lanobre	Approuvée
Délibération N° 2023-014	Affectation du résultat de fonctionnement – Service assainissement	Approuvée
Délibération N° 2023-015	Vote du taux d'imposition	Approuvée
Délibération N° 2023-016	Choix du prestataire pour l'achat de 2 columbariums	Approuvée
Délibération N° 2023-017	Adhésion volontaire à l'ORT (Opération Revitalisation Territoriale)	Approuvée
Délibération N° 2023-018	Adoption budget général	Approuvée
Délibération N° 2023-019	Adoption budget lotissement	Approuvée

Délibération N° 2023-020	Adoption budget assainissement	Approuvée
Délibération N° 2023-021	Adoption du procès-verbal séance du 20/02/2023	Approuvée

Affiché le : 03/04/2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_007

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vote du compte administratif – Budget général Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Pascal LORENZO après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		437 525.05		970 296.20		1 407 821.25
Opérations de l'exercice	622 281.06	88 300.92	1 405 546.21	2 090 783.71	2 027 827.27	2 142 484,63
TOTAUX	622 281.06	525 825.97	1 405 546.21	3 024 479.91	2 027 827.27	3 550 305,88
Résultat de clôture	96 455.09			1 618 933,70		1 522 478,61
Restes à réaliser	165 937.28	83 172.00			165 937.28	83 172.00
Total cumulé	262 392.37	83 172.00		1 618 933,70	165 937.28	1 605 650,61
Résultat définitif	179 220.37			1 618 933,70		1 439 713,33

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice est au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_007-BF

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : voix

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_007-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_008

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vote du compte administratif - Service assainissement de Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, , Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX

Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Pascal LORENZO après s'être fait présenter le budget primitif, budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaire aux différents comptes.
3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		157 657,77				157 657,77
Opérations de l'exercice	558 735.15	190 908.86	26 662.43	1 088.00	585 397.58	191 996.86
TOTAUX	558 735.15	348 566,63	26 662.43	1 088.00	585 397.58	349 864.63
Résultat de clôture	210 168,52		25 574.43		235 742,95	
Restes à réaliser	37 015.83	322 345.60			35 015,83	322 345,60
Total cumulé	247 184,35	322 345.60	25 574,43		272 758,78	322 345,60
Résultat définitif		75 161,25	25 574,43			48 586,82

BF
Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_008-BF

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : voix

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_008-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_009

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vote du compte administratif - Lotissement Charles de Gaulle

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 28 mars 2022 / Convocation du 23 mars 2022

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Pascal LORENZO après s'être fait présenter le budget primitif, budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fon de roulement du bilan d'entrée de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaire aux différents comptes.
3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou., Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	57 873,06				57 973,06	
Opérations exercice	148 691.64		148 691.64	148 691.64	297 383.28	148 691.64
Total	206 664,70		148 691.64	148 691.64	355 356,34	148 691.64
Résultat de clôture	206 664,70				206 664,70	
Restes à réaliser						

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_009-BF

Total cumulé	206 664,70				206 664,70	
Résultat définitif	206 664,70				206 664,70	

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE
15 (Cantal)

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_009-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_010

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vote du compte de gestion – Budget général Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état u passif l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de » tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme ,'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : voix

Fait à Lanobre, le 28 mars 2022.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE
15 (Cantal)

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_010-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_011

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vote du compte de gestion – Assainissement de Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 28 mars 2022 / Convocation du 23 mars 2022

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état u passif l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de » tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, appelle ni observation, ni réserve de sa part

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : voix

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_011-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_012

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vote du compte de gestion – Budget lotissement Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état u passif l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de » tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_012-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – Budget général Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : 1 618 933.70

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	970 296.20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 055 766.20
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
V EXCEDENT	648 637.50
Résultat cumulé au 31/12/2021	1 618 933.70
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	1 618 933.70
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	179 220.37
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 439 713.33
B.DEFICIT AU 31/12/2021	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_013-BF

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : voix

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_013-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_014

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement – Service assainissement de Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICi

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de :
  Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire .	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	64 337.88
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	-25 574.43
Résultat cumulé au 31/12/2021	-25 574,43
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	0,00
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.00
B.DEFICIT AU 31/12/2021	-25 574,43
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-25 574,43

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_014-BF

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (GOUVEIA, LARROUCAU, MEDICI) / Contre : voix

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_014-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_015

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Vote du taux d'imposition

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 20 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Dominique VIALLE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, , Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article I639A du Code Général des impôts et de l'article L.1612.2 du Codes Général des Collectivités territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit.

Considérant que suite à la réforme de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes ;

Considérant que les besoins estimés en fiscalité pour l'exercice 2022 ne rendent pas nécessaires une augmentation du produit fiscal attendu ;

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux des impositions directes locales comme suit :

Type d'imposition	Taux de référence 2022	Taux de référence 2023
Taxe foncière bâtie	39.25 %	39.25 %
Taxe foncière non bâtie	151.80 %	151.80 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

Pour : 9 voix / Abstention : 3 voix (DELMAS, SERRE, VOLPE) / Contre : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI)

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE
15 (Cantal)

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_015-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_016

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Choix du prestataire pour l'achat de 2 columbariums

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 20 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Dominique VIALLE, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, , Gérard MEDICI,

Absents excusés : Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU
Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil municipal sous la présidence de M. Pascal LORENZO,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'un achat 2 columbariums, il convient de désigner l'entreprise qui aura en charge d'installer les columbariums au cimetière de la commune.

3 entreprises ont répondu à notre demande de devis.

Les offres reçues se décomposent comme suit :

SOCIETES	MONTANT HT	MONTANT TTC
SAS FRAYSSE	19 000.00 €	22 800.00 €
EURL DURIF	18 200.00 €	21 840.00 €
SERONDE	17 900.00 €	21 480.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de VALIDER l'offre de la Société FRAYSSE

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
015-211500921-20230403-DE_2023_016BIS-BF

Pour : 9 voix (CLAUDEL, SANTOS, VIALLEIX, SERRE, MEDICI, LARROUCAU, VALLET) / Abstention : 0 voix /
Contre : 6 voix (VOLPE, LORENZO, GRANDSEIGNE, DELMAS, EGAL, JUILLARD)

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
015-211500921-20230403-DE_2023_016BIS-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_017

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Adhésion volontaire à l'Opération de Revitalisation Territoriale portée par la communauté de communes Sumène Artense

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 20 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI.

Absents excusés : Dominique VAILLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'adhésion de la commune de Lanobre à la démarche ORT.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-bourgs. L'ORT se matérialise par une convention signée entre la Communauté de communes Sumène Artense, la ville principale de l'EPCI (Ydes), tout ou partie de ses autres communes-membres volontaires

Il confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux, comme :

- la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas des projets commerciaux périphériques ;

- l'éligibilité de la commune au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien ;

- le renforcement du Droit de Préemption Urbain ;

- l'encadrement des baux commerciaux, etc.

La signature de la convention d'ORT devait initialement intervenir le 23 octobre2022 mais a été décalée en raison de contraintes techniques liées au bureau d'études en charge de la mission.

Compte tenu des enjeux et de la multipolarité de la Communauté de communes Sumène Artense il est proposé aux bourgs centres de Champs sur Tarentaine, Champagnac, Lanobre et Saignes d'intégrer cette ORT sur la base du volontariat.

Monsieur le Maire rappelle que les enjeux ont été débattus et priorisés par les élus durant le séminaire du 16 mai 2022.

RF
Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_017-BF

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lanobre a validé son adhésion à l'ORT par délibération du 12 décembre 2022.

La commune d'Ydes, en tant que bourg principal et au titre de sa labellisation Petites Villes de Demain, figure nécessairement dans l'ORT. Le programme petite ville de demain constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action elles ont vocation à pouvoir alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, puis font l'objet d'un avenant à la présente convention. Le plan d'actions est le suivant :

- Réhabilitation de la salle des peupliers
- EHPAD de Lanobre
- Aménagement du centre bourg de Lanobre : place de l'église

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de se positionner pour adhérer volontairement à cette Opération de Revitalisation Territoriale.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décidé :

- De valider l'adhésion de la commune à la démarche d'Opération de Revitalisation Territoriale
- De valider le plan d'actions de la commune
- D'autoriser monsieur la maire à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

Le Maire - Pascal LORENZO

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230329-DE_2023_017-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_018

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Adoption budget primitif 2023 – Budget général Lanobre

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2023 du budget général de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ADOPTER par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2023 du budget général de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :
· Recettes..... 3 319 650,33 €
· Dépenses.....3 319 650,33 € dont 1 040 388,25 € en virement à la section d'investissement.

En section d'investissement :
· Recettes..... 1 635 171,62 €
· Dépenses..... 1 635 171,62 €

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 28 mars 2022.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE 15 (Cantal)

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230330-DE_2023_018-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_019

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Adoption budget lotissement 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget lotissement 2023 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ADOPTER par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget lotissement de l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :
· Recettes..... 226 664,70 €
· Dépenses.....226 664,70 €

En section d'investissement :
· Recettes..... 216 664,70 €
· Dépenses..... 216 664,70 €

Pour : 12 voix / Abstention : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI) / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 28 mars 2022.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE
15 (Cantal)

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230330-DE_2023_019-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_020

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Adoption budget assainissement 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 23 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI,

Absents excusés : Dominique VIALLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget assainissement 2023 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'ADOPTER à l'unanimité par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, le Budget assainissement de l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :
· Recettes..... 77 589,00 €
· Dépenses.....77 589,00 €

En section d'investissement :
· Recettes..... 389 704,60 €
· Dépenses..... 389 704,60 €

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait à Lanobre, le 28 mars 2022.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE
15 (Cantal)

RF
Sous préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 30/03/2023
015-211500921-20230330-DE_2023_020-BF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

N° DE_2023_021

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Adoption du procès-verbal du 20 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15
Séance du 27 mars 2023 / Convocation du 20 mars 2023

Le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO (Maire).

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Johane GRANDSEIGNE Dominique VOLPE, Anthony SANTOS, Sylvie SERRE, Patrice JUILLARD, Fabien VALLET, Gwenaël DELMAS, Sabine EGAL, Didier LARROUCAU, Gérard MEDICI.

Absents excusés : Dominique VAILLE pouvoir à Philippe VIALLEIX
Gustave GOUVEIA pouvoir à Didier LARROUCAU

Secrétaire de séance : Brigitte CLAUDEL

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 février 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

Pour : 12 voix / Abstention : 0 / Contre : 3 voix (LARROUCAU, MEDICI)

Fait à Lanobre, le 27 mars 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LANOBRE
15 (Cantal)

RF
Sous préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
015-211500921-20230403-DE_2023_021-BF